

**2016**

BROCHURE D'INFORMATION  
COMPLÉMENTAIRE

---

**Assemblée Générale  
Ordinaire et Extraordinaire**

Jeudi 26 mai 2016 à 14 h 30

au Pavillon Gabriel  
5, avenue Gabriel, 75008 Paris



*La technologie automobile, naturellement*



# Sommaire

<b>RAPPORT SPÉCIAL SUR LES OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS</b>	<b>3</b>	<b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUTORISATION D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES EXISTANTES OU À ÉMETTRE (20<sup>E</sup> RÉOLUTION)</b>	<b>8</b>
<b>RAPPORT SPÉCIAL SUR L'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015</b>	<b>6</b>	<b>TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL EN VIGUEUR AU 31 DÉCEMBRE 2015</b>	<b>9</b>

# RAPPORT SPÉCIAL SUR LES OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

Les caractéristiques des plans d'options d'achat d'actions en vigueur au 31 décembre 2015 au sein de la Société sont décrites dans le tableau figurant en [Annexe 1](#) du présent rapport.

Il est indiqué qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 :

- le plan du 7 mars 2007 est arrivé à échéance le 6 mars 2015 et a donc été soldé sans annulation d'aucune option d'achat d'actions non exercées ;
- le plan du 15 novembre 2007 est arrivé à échéance le 14 novembre 2015 et a donc été soldé par l'annulation de 58 750 options d'achat d'actions non exercées.

Au 31 décembre 2015, le nombre total d'options d'achat d'actions attribuées et non encore exercées (après prise en compte des options annulées mentionnées ci-dessus) s'élevait à 58 415 options d'achat pour le plan du 20 mars 2008, 155 236 options d'achat d'actions pour le plan du 24 juin 2010, 84 430 options d'achat d'actions pour le plan du 8 juin 2011 et 255 357 options d'achat d'actions pour le plan du 27 mars 2012.

## Nombre de bénéficiaires d'options d'achat d'actions au 31 décembre 2015

Au 31 décembre 2015, le nombre résiduel de bénéficiaires d'options s'élevait à 102 pour le plan du 20 mars 2008, 187 pour le plan du 24 juin 2010, 110 pour le plan du 8 juin 2011 et 184 pour le plan du 27 mars 2012.

## Options d'achat d'actions consenties au cours de l'exercice

Il est précisé, en tant que de besoin, que la dixième résolution de l'Assemblée générale du 4 juin 2012 est devenue caduque le 5 août 2014 et qu'aucune résolution ayant le même objet n'a été soumise par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale des actionnaires au cours des exercices clos le 31 décembre 2014 et le 31 décembre 2015.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été consentie à des mandataires sociaux de la Société et/ou à l'ensemble des salariés par la Société et/ou par des sociétés qui lui sont liées ou par des sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

## Levées d'options d'achat d'actions au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, 552 092 options d'achat d'actions ont été levées (dont aucune en application du plan du 7 mars 2007), 183 656 options d'achat d'actions en application du plan du 15 novembre 2007, 26 010 options d'achat d'actions en application du plan du 20 mars 2008, 209 808 options d'achat d'actions en application du plan du 24 juin 2010, 59 165 options d'achat d'actions en application du plan du 8 juin 2011 et 73 453 options d'achat d'actions en application du plan du 27 mars 2012. Les 10 salariés non

mandataires sociaux dont le nombre d'actions achetées est le plus élevé ont reçu par exercice de leurs options d'achat d'actions 193 282 actions au prix moyen de 28,08 euros.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, le Directeur Général a reçu par exercice de ses options d'achat d'actions (plan du 24 juin 2010) 100 000 actions au prix unitaire de 24,07 euros. Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été levée par les membres du Conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

## Annexe 1

Caractéristiques des plans d'options d'achat d'actions en vigueur au 31 décembre 2015 au sein de la Société

### Options d'achat d'actions en vigueur au 31 décembre 2015

Assemblées			Mise en place des plans				Dont options attribuées				
Date Assemblée générale	Nbre options	Durée	Date <sup>(1)</sup>	Prix	Nbre bénéf.	Nbre options	Aux mandataires sociaux	Aux dirigeants mandataires sociaux	Aux dirigeants non mandataires sociaux	Aux 10 premiers attributaires <sup>(2)</sup>	Options conditionnelles
03/05/2005	4 500 000	8 ans	17/11/2005	32,32 €	1 082	650 000	0	0	94 300	48 900	0
			03/03/2006	33,75 €	2	187 000	150 000	150 000	37 000	0	0
			20/11/2006	32,63 €	1 298	1 309 250	0	0	251 000	175 000	0
			07/03/2007	36,97 €	2	250 000	200 000 <sup>(i)</sup>	200 000 <sup>(i)</sup>	50 000	0	0
			15/11/2007	36,82 €	1 330	1 677 000	150 000 <sup>(i)(ii)</sup>	150 000 <sup>(i)(iii)</sup>	350 000 <sup>(ii)</sup>	230 000 <sup>(ii)</sup>	174 250 <sup>(ii)</sup>
03/06/2010	1 000 000	8 ans	20/03/2008	31,41 €	596	426 750	0	0	0	78 000	0
			24/06/2010	24,07 €	728	1 000 000	0	100 000 <sup>(i)(iii)</sup>	177 500 <sup>(iii)</sup>	150 000 <sup>(iii)</sup>	611 365 <sup>(iii)</sup>
08/06/2011	660 000	8 ans	08/06/2011	42,41 €	276	292 840	0	30 300 <sup>(i)(iv)</sup>	65 200 <sup>(iv)</sup>	59 200 <sup>(iv)</sup>	210 370 <sup>(iv)</sup>
			27/03/2012	40,78 €	283	367 160	0	35 300 <sup>(i)(v)</sup>	84 700 <sup>(v)</sup>	77 900 <sup>(v)</sup>	265 230 <sup>(v)</sup>
<b>TOTAL DES PLANS D'ACHAT</b>						<b>6 160 000</b>	<b>500 000</b>	<b>665 600</b>	<b>1 109 700</b>	<b>819 000</b>	<b>1 261 215</b>

(1) Date des Conseils d'administration.

(2) Y compris les Directeurs non mandataires sociaux.

(i) Options d'achat d'actions assorties d'un dispositif d'incessibilité des actions levées.

(ii) Dont 50 % conditionnelles (Président et Directeur des Opérations) ou 25 % (autres dirigeants) : marge opérationnelle du Groupe 2008 au moins égale à 3,8 % des produits de l'activité, avec variation proportionnelle et linéaire de l'attribution entre 3,8 et 4,1 %.

(iii) Dont 100 % conditionnelles (Directeur Général et Comité de liaison), 50 % ou 25 % (autres dirigeants). Critère : marge opérationnelle 2010 inférieure à 4,0 % = perte des options, à 4,5 % = 70 % des options, à 5 % = 100 % des options, avec variation linéaire entre 4,0 % et 4,5 % et entre 4,5 % et 5,0 %.

(iv) Dont 100 % conditionnelles (Directeur Général et Comité opérationnel) avec 3 critères : 1 - taux de marge opérationnelle moyen supérieur ou égal à 6,5 % ; 2 - taux de retour sur capitaux employés moyen supérieur ou égal à 30 % ; 3 - taux de rendement de l'actif investi avant impôts supérieur ou égal à 12,5 % - 3 critères satisfaits = 100 % des droits - 2 critères satisfaits = 60 % des droits - 1 critère satisfait = 30 % des droits - 0 critère satisfait = annulation 100 % des droits. Dont 100 % conditionnelles (Comité de liaison) et 50 % (autres dirigeants) avec 2 critères [1 et 2] - 2 critères satisfaits = 100 % des droits - 1 critère satisfait = 50 % des droits - 0 critère satisfait = annulation des droits conditionnés.

(v) Dont 100 % conditionnelles (Directeur Général et Comité opérationnel) avec 3 critères : 1 - taux de marge opérationnelle moyen supérieur ou égal à 6,7 % ; 2 - taux de retour sur capitaux employés moyen supérieur ou égal à 30 % ; 3 - taux de rendement de l'actif investi avant impôts supérieur ou égal à 12,5 % - 3 critères satisfaits = 100 % des droits - 2 critères satisfaits = 60 % des droits - 1 critère satisfait = 30 % des droits - 0 critère satisfait = annulation 100 % des droits. Dont 100 % conditionnelles (Comité de liaison) et 50 % (autres dirigeants) avec 2 critères [1 et 2] - 2 critères satisfaits = 100 % des droits - 1 critère satisfait = 50 % des droits - 0 critère satisfait = annulation des droits conditionnés.

## RAPPORT SPÉCIAL SUR LES OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

Dates et conditions de levée		Nombre d'options d'achat							Nbre d'actions pouvant être achetées	Nbre de bénéf. résiduel
Départ	Expiration	Restant à lever au 31/12/2014	Levées en 2015 (exercice)	Levées au 31/12/2015 (cumul)	Annulées en 2015 (exercice)	Annulées au 31/12/2015 (cumul)	Restant à lever au 31/12/2015			
50 % - 2 ans ; 100 % - 3 ans	16/11/2013	0	0	377 570	0	272 430	0	0	0	
50 % - 2 ans ; 100 % - 3 ans	02/03/2014	0	0	187 000	0	0	0	0	0	
50 % - 2 ans ; 100 % - 3 ans	19/11/2014	0	0	821 500	0	487 750	0	0	0	
50 % - 2 ans ; 100 % - 3 ans	06/03/2015	0	0	250 000	0	0	0	0	0	
100 % - 3 ans	14/11/2015	242 406	183 656	1 075 919	58 750	601 081	0	0	0	
100 % - 3 ans	19/03/2016	84 925	26 010	266 335	500	102 000	58 415	58 415	102	
100 % - 2 ans	23/06/2018	366 594	209 808	694 852	1 550	149 912	155 236	155 236	187	
100 % - 3 ans	07/06/2019	143 595	59 165	82 220	0	126 190	84 430	84 430	110	
100 % - 3 ans	26/03/2020	331 810	73 453	74 653	3 000	37 150	255 357	255 357	184	
		<b>1 169 330</b>	<b>552 092</b>	<b>3 830 049</b>	<b>63 800</b>	<b>1 776 513</b>	<b>553 438</b>	<b>553 438</b>		

# RAPPORT SPÉCIAL SUR L'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, le présent rapport a pour objet de vous informer sur l'attribution, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce et des mandataires sociaux visés à l'article L. 225-197-1-II du Code de commerce.

En vertu de l'autorisation conférée par la douzième résolution de l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 21 mai 2014, le Conseil d'administration a, lors de sa réunion du 26 mars 2015, procédé à l'attribution d'actions gratuites de la Société.

Le Conseil d'administration de la Société a procédé le 26 mars 2015 à l'attribution gratuite d'un nombre total de 319 009 actions de la Société, dont la répartition par catégorie

est la suivante : 10 232 actions de performance au profit du Directeur Général, Jacques Aschenbroich (plan discrétionnaire), 28 793 actions de performance au profit des membres du Comité opérationnel (plan discrétionnaire), 14 486 actions de performance au profit des membres du Comité de liaison (plan discrétionnaire), 66 848 actions gratuites ou de performance au profit des principaux N-1 des membres du Comité de liaison (plan discrétionnaire), 188 000 actions gratuites bénéficiant à l'ensemble du personnel des sociétés du Groupe (plan collectif) et une attribution exceptionnelle de 10 650 actions gratuites à certains *middle managers* à raison de 50 actions gratuites par bénéficiaire (plan « middle managers »).

La valeur des actions de performance et des actions gratuites attribuées par le Conseil d'administration du 26 mars 2015 s'élève à 135,63 euros par action (cours moyen des 20 derniers cours de Bourse au 20 mars 2015).

## Plan discrétionnaire

La date d'attribution définitive des actions de performance a été fixée par le Conseil d'administration au 26 mars 2018 pour les bénéficiaires du Groupe qui sont résidents fiscaux français et au 26 mars 2020 pour les bénéficiaires du Groupe qui ne sont pas résidents fiscaux français, sous réserve (i) s'agissant du Directeur Général, Jacques Aschenbroich, que son mandat soit en vigueur à la date d'attribution définitive (condition de présence susceptible d'être discrétionnairement levée par le Conseil d'administration, sauf si le départ est imputable à une faute grave ou lourde) et s'agissant des autres bénéficiaires, que leur contrat de travail ou mandat social soit en vigueur à la date d'attribution définitive desdites actions et qu'à cette date le bénéficiaire ne soit pas en période de préavis du fait d'une démission, d'un licenciement ou d'une rupture conventionnelle, sauf exceptions définies (décès, invalidité totale et permanente, départ en retraite ou préretraite, bénéficiaire dont l'entité sort du groupe Valeo ou en cas de décision discrétionnaire du Conseil d'administration) et (ii) que les critères de performance applicables à la totalité des actions de performance attribuées au Directeur Général, Jacques Aschenbroich, aux membres du Comité opérationnel, aux membres du Comité de liaison (autres que les membres opérationnels) et à 50 % des actions attribuées aux principaux N-1 des membres du Comité de liaison soient atteints.

À compter de la date d'attribution définitive des actions et sous réserve de la satisfaction des conditions susvisées, les bénéficiaires deviendront propriétaires des actions qui leur auront été attribuées gratuitement et disposeront de tous les droits de l'actionnaire. Une période de conservation de deux ans à compter du 26 mars 2018 pour les bénéficiaires salariés du Groupe résidents fiscaux français ainsi que pour le Directeur Général s'ensuivra, pendant laquelle ces derniers ne pourront pas céder les actions qui leur auront été définitivement attribuées (sauf en cas de décès ou d'invalidité totale et permanente), étant précisé que le Directeur Général devra conserver, à l'issue de cette période, au moins 50 % du nombre d'actions de performance attribuées sous la forme nominative jusqu'à la cessation de ses fonctions et ne doit pas courir à des opérations de couverture de son risque. Aucune période de conservation n'est applicable aux bénéficiaires salariés du Groupe non résidents fiscaux français, autorisés à céder leurs actions dès la date d'attribution définitive, soit le 26 mars 2020.

## Plan collectif et *middle managers*

Les bénéficiaires sont (i) pour le plan collectif, tous les membres du personnel des sociétés du Groupe et (ii) pour le plan « *middle managers* », 213 *middle managers*.

La date d'attribution définitive des actions gratuites a été fixée par le Conseil d'administration au 26 mars 2018 pour les bénéficiaires salariés du Groupe résidents fiscaux français, italiens et espagnols et au 26 mars 2020 pour les bénéficiaires salariés résidents fiscaux d'autres pays, sous réserve que le contrat de travail des bénéficiaires soit en vigueur à la date d'attribution définitive desdites actions et qu'à cette date le bénéficiaire ne soit pas en période de préavis du fait d'une démission, d'un licenciement ou d'une rupture conventionnelle, sauf exceptions définies (décès, invalidité totale et permanente, départ en retraite ou préretraite, bénéficiaire dont l'entité sort du groupe Valeo ou en cas de décision discrétionnaire du Conseil d'administration). Aucune condition de performance n'est applicable.

À compter de la date d'attribution définitive des actions et sous réserve de la satisfaction de la condition de présence susvisée, les bénéficiaires deviendront propriétaires des actions qui leur auront été attribuées gratuitement et disposeront de tous les droits de l'actionnaire. Une période de conservation s'ensuivra, de deux ans à compter du 26 mars 2018 pour les bénéficiaires salariés résidents fiscaux français et de trois ans à compter du 26 mars 2018 pour les bénéficiaires salariés résidents fiscaux italiens et espagnols, pendant laquelle les bénéficiaires ne pourront pas céder les actions gratuites qui leur auront été définitivement attribuées (sauf en cas de décès ou d'invalidité totale et permanente). Aucune période de conservation n'est applicable aux bénéficiaires salariés résidents fiscaux d'autres pays que ceux mentionnés ci-avant, autorisés à céder leurs actions dès la date d'attribution définitive, soit le 26 mars 2020.

### Actions de performance attribuées en 2015 au Directeur Général, Jacques Aschenbroich <sup>(1)</sup>

	Nombre d'actions de performance attribuées	Valeur des actions (en euros)	Date du Conseil d'administration
Actions de performance attribuées durant l'exercice au Directeur Général de Valeo par Valeo et par les sociétés qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce	10 232	135,63*	26/03/2015
Actions de performance attribuées durant l'exercice au Directeur Général de Valeo par les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce à raison des mandats qu'il y exerce	N/A	N/A	N/A

\* Cours moyen des 20 derniers cours de Bourse au 20 mars 2015.

### Actions gratuites et ou de performance attribuées en 2015 aux 10 salariés non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées a été le plus élevé

	Nombre d'actions gratuites attribuées	Valeur des actions (en euros)	Date du Conseil d'administration
Actions gratuites et ou de performance attribuées durant l'exercice par Valeo et par les sociétés qui lui sont liées aux 10 salariés de Valeo non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées a été le plus élevé, dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce	26 809	135,63*	26/03/2015

\* Cours moyen des 20 derniers cours de Bourse au 20 mars 2015.

### Actions gratuites attribuées en 2015 à l'ensemble des salariés du Groupe

	Nombre d'actions gratuites attribuées	Nombre des salariés bénéficiaires des actions gratuites attribuées	Valeur des actions (en euros)	Date du Conseil d'administration
Actions gratuites attribuées durant l'exercice par Valeo et par les sociétés qui lui sont liées à l'ensemble des salariés bénéficiaires	188 000	62 666	135,63*	26/03/2015

\* Cours moyen des 20 derniers cours de Bourse au 20 mars 2015.

(1) Le Directeur Général, Jacques Aschenbroich, est le seul mandataire social bénéficiaire de l'attribution d'actions de performance durant l'exercice.

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUTORISATION D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES EXISTANTES OU À ÉMETTRE (20<sup>E</sup> RÉOLUTION)

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Les attributions gratuites d'actions effectuées en vertu de cette autorisation ne pourront donner droit à un nombre total d'actions supérieur à 3 467 000 actions en cas d'approbation de la dix-neuvième résolution ou 1 300 000 actions et ne pourront représenter plus de 10% du capital social au jour de la décision du conseil d'administration.

Les attributions gratuites d'actions attribuées aux dirigeants mandataires sociaux de la société en vertu de cette autorisation ne pourront donner droit à un nombre total d'actions supérieur à 195 000 actions en cas d'approbation de la dix-neuvième résolution ou 65 000 actions.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 26 mois à compter de la présente assemblée à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites ou à émettre.

Fait à Paris et Courbevoie, le 8 avril 2016

Les commissaires aux comptes

**Ernst & Young et Autres**

Philippe Berteaux

Gilles Puissochet

**Mazars**

Gaël Lamant

Lionel Gotlib



# TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS

accordées par l'Assemblée générale au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital en vigueur au 31 décembre 2015

Titres concernés Date d'Assemblée générale (durée de l'autorisation et expiration)	Montant maximum d'augmentation de capital	Montant maximum des valeurs mobilières représentatives de créances	Commentaire/ Utilisation des autorisations au cours de l'exercice
<b>1. Émissions avec droit préférentiel</b>			
Augmentation de capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance (A) AG du 26 mai 2015 – 13 <sup>e</sup> résolution Expiration le 26 juillet 2017 (26 mois)	70 millions d'euros (A) + (B) + (C) + (D) + (E) + (F) + (G) + (H) étant limité à 131 millions d'euros (le « Plafond Global Capital »)	1,5 milliard d'euros (A) + (C) + (D) + (E) + (F) + (G) étant limité à 1,5 milliard d'euros (le « Plafond Global Dette »)	Résolution non utilisable en période d'offre publique Aucune utilisation au cours de l'exercice
Augmentation de capital par incorporation de primes réserves, bénéfiques ou autres (B) AG du 26 mai 2015 – 16 <sup>e</sup> résolution Expiration le 26 juillet 2017 (26 mois)	30 millions d'euros Inclus dans le Plafond Global Capital	N/A	Résolution non utilisable en période d'offre publique Aucune utilisation au cours de l'exercice
<b>2. Émissions avec suppression ou sans droit préférentiel</b>			
Augmentation de capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance par offre au public (résolution pouvant également être utilisée pour rémunérer des titres apportées à une OPE initiée par la Société) (C) AG du 26 mai 2015 – 14 <sup>e</sup> résolution Expiration le 26 juillet 2017 (26 mois)	23 millions d'euros Plafond commun au (C) + (D) + (E) Inclus dans le Plafond Global Capital	1,5 milliard d'euros Inclus dans le Plafond Global Dette	Résolution non utilisable en période d'offre publique Aucune utilisation au cours de l'exercice
Augmentation de capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance par placement privé (D) AG du 26 mai 2015 – 15 <sup>e</sup> résolution Expiration le 26 juillet 2017 (26 mois)	23 millions d'euros Plafond commun au (C) + (D) + (E) Inclus dans le Plafond Global Capital	1,5 milliard d'euros Inclus dans le Plafond Global Dette	Résolution non utilisable en période d'offre publique Aucune utilisation au cours de l'exercice
Augmentation de capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société (E) AG du 26 mai 2015 – 18 <sup>e</sup> résolution Expiration le 26 juillet 2017 (26 mois)	23 millions d'euros Plafond commun au (C) + (D) + (E) Inclus dans le Plafond Global Capital	1,5 milliard d'euros Inclus dans le Plafond Global Dette	Résolution non utilisable en période d'offre publique Aucune utilisation au cours de l'exercice
Augmentation de capital par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise (F) AG du 26 mai 2015 – 20 <sup>e</sup> résolution Expiration le 26 juillet 2017 (26 mois)	5 millions d'euros Inclus dans le Plafond Global Capital	1,5 milliard d'euros Inclus dans le Plafond Global Dette	Résolution non utilisable en période d'offre publique Aucune utilisation au cours de l'exercice

## TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS

Titres concernés Date d'Assemblée générale (durée de l'autorisation et expiration)	Montant maximum d'augmentation de capital	Montant maximum des valeurs mobilières représentatives de créances	Commentaire/ Utilisation des autorisations au cours de l'exercice
<b>3. Émissions <u>avec</u> droit préférentiel ou <u>avec suppression</u> du droit préférentiel</b>			
Option de surallocation dans le cadre d'augmentation de capital <u>avec</u> droit préférentiel de souscription ou <u>avec suppression</u> du droit préférentiel de souscription (G) AG du 26 mai 2015 – 17 <sup>e</sup> résolution Expiration le 26 juillet 2017 (26 mois)	Plafond égal à la limite prévue par la réglementation applicable (actuellement à 15 % de l'émission initiale) et dans la limite du plafond applicable à l'émission initiale décidée en application de la résolution (A), de la résolution (C) ou de la résolution (D)	Plafond applicable à l'émission initiale décidée en application de la résolution (A), de la résolution (C) ou de la résolution (D)	Résolution non utilisable en période d'offre publique Aucune utilisation au cours de l'exercice
<b>4. Délégation en vue de l'attribution d'actions gratuites</b>			
Attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux du Groupe (H) AG du 21 mai 2014 – 12 <sup>e</sup> résolution Expiration le 21 juillet 2016 (26 mois)	<i>Nombre maximum d'actions existantes ou à émettre attribuées</i> : 1 500 000 (avec un sous-plafond de 75 000 actions pour les dirigeants mandataires sociaux), étant précisé que ces attributions ne peuvent porter sur plus de 10 % du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration Inclus dans le Plafond Global Capital	N/A	Utilisation par le Conseil d'administration dans sa réunion du 26 mars 2015 (nombre d'actions attribuées de 319 009)



Conception et réalisation : côté corp. Tél. : 01 55 32 29 74

## **VALEO**

Société anonyme au capital de 238 387 620 euros

552 030 967 RCS Paris

43, rue Bayen – 75848 Paris Cedex 17 – France

Tél. : 33 (0) 1 40 55 20 20

Fax : 33 (0) 1 40 55 21 71

[www.valeo.com](http://www.valeo.com)

## **Relations avec les investisseurs institutionnels**

### **Thierry Lacorre**

Directeur des Relations Investisseurs

### **Valeo**

43, rue Bayen – 75848 Paris Cedex 17 – France

Tél. : + 33 (0) 1 40 55 37 93

Fax : + 33 (0) 1 40 55 20 40

E-mail : [thierry.lacorre@valeo.com](mailto:thierry.lacorre@valeo.com)

## **Relations avec les actionnaires individuels**

### **Valeo**

43, rue Bayen – 75848 Paris Cedex 17 – France

Tél. : + 33 (0) 800 814 045

(Numéro vert – appel gratuit depuis un poste fixe en France)

Fax : + 33 (0) 1 40 55 20 40

E-mail : [valeo@relations-actionnaires.com](mailto:valeo@relations-actionnaires.com)



Pour retrouver les informations  
investisseurs et actionnaires

